

COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU Jeudi 05 Novembre 2020

L'AN DEUX MIL VINGT, le jeudi cinq novembre, le Conseil Municipal de SALAGNON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond CONTASSOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 30 octobre 2020

Présents : **CONTASSOT** Raymond, **ANGLADE** Colette, **LINIGER** Benoît, **GENEST** Kathia, **SKUP** Pascal, **DOREL** Pierre, **FAVRE** Jean- Noël, **BAUMGARTNER** Gilles, **FRECHET** Léa, **PARADIS** Stéphane, **LAVOREL** Virginie, **BENAIM** Fadiene,

Absents :

Excusés : **DELACOUR** Colette, **GANDILLON** Chrystèle, **GIGANDON** Marie-Noëlle.

Pouvoirs : **DELACOUR** Colette à **CONTASSOT** Raymond.

GANDILLON Chrystèle à **ANGLADE** Colette.

Secrétaire : **GENEST** Kathia.

Après lecture de la lettre de démission de Mme GIGANDON Marie-Noëlle qui sera remise au Préfet, monsieur le Maire ouvre la séance et aborde l'ordre du jour.

Approbation du compte rendu du 08 octobre 2020. Certains n'ont pas reçu le mail avec le compte-rendu, une vérification de la boîte mail de la Mairie doit être faite. Quelques remarques mineures sont faites sur la mise en forme du compte rendu qui est souhaitée plus claire pour la compréhension par tous les salagnards.

1/ DELIBERATIONS

TRANSFERT DE COMPETENCE EN MATIERE DE PLAN LOCAL D'URBANISME A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Monsieur le Maire expose qu'en vertu de l'article 136-II de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et à un urbanisme rénové, les communautés de communes et d'agglomération exercent de plein droit la compétence en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale à compter du 27 mars 2017 sauf si au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent.

Vu les statuts de la communauté de communes des balcons du dauphiné,

Vu l'arrêté préfectoral portant création de la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné en date du 1^{er} janvier 2017,

Vu l'article L.5214-16 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'absence de document d'urbanisme de la Commune

Vu l'étude de PLU débutée le 3 août 2004 pour remplacer le POS précédemment applicable,

Considérant que la communauté de communes, issue d'une fusion après la date de publication de la loi ALUR, n'est pas compétente en matière de plan local d'urbanisme, de document d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale le devient le lendemain de l'expiration d'un délai de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2021. Si, dans les trois mois précédent le terme du délai de trois ans mentionnés précédemment, au moins 25 % des communes représentent au moins 20 % de la population s'y opposent, ce transfert de compétence n'a pas lieu.

Considérant que la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné est issue d'une fusion après la date de publication de la loi ALUR et n'est pas compétente en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale,

Considérant que la Commune de Salagnon va dans l'année 2021 reprendre l'étude du PLU inachevé en Février 2020, que Salagnon a défini ses orientations d'aménagement et la volonté d'aboutir à un document sous sa maîtrise.

Après en avoir délibéré et voté à bulletin secret, le Conseil Municipal de Salagnon S'OPPOSE au transfert de la compétence en matière de plan local d'urbanisme à la Communauté de Commune des Balcons du Dauphiné.

AUTORISATION D'EXPLOITER SUR LA COMMUNE DE SERMERIEU SARL TPLRA

Mr le Maire explique au Conseil Municipal que La société TPLRA a fait deux demandes d'enregistrement auprès des services de l'Etat afin d'exploiter, d'une part, une installation de déchets inertes (ISDI) aux lieux-dits « Combe Noire » et « Chavanoz » et d'autres part, une plateforme de transit, tri et recyclage de matériaux minéraux au lieu-dit « Combe Noire » sur la commune de Sermérieu.

Mr le Maire donne lecture au Conseil du courrier du SMABB :
Depuis les élections municipales, la Commission Locale de l'Eau du SAGE de la Bourbre n'est pas encore constituée, c'est donc le secrétariat technique de la CLE qui pendant cette période de transition se saisit des dossiers.

LE SAGE souhaite attirer l'attention sur un certain nombre de points concernant les projets d'enregistrement déposés.

Tout d'abord, le site d'ISDI est dans la nappe des alluvions Bourbre Catelan qui ont été classés par l'Agence de l'eau au titre du SDAGE comme ressource stratégique pour lesquelles des zones de sauvegarde doivent être délimitées. Les zones de Sauvegarde sont des ressources prioritaires pour l'eau potable, elles doivent être préservées tant quantitativement que qualitativement. Cette délimitation est en cours de concertation et les parcelles concernées par l'ISDI sont dans la zone de sauvegarde exploitée du captage d'eau potable de Pont Sicard. Il apparait donc délicat de reblayer ce secteur étant donné sa proximité avec la nappe et sa présence dans la zone de sauvegarde. Les rubriques 27XX, dans lesquelles les ISDI sont classés sont pour l'instant, sous réserve de la concertation en cours, proposées comme interdites dans la zone de sauvegarde.

De plus, la zone humide de Sablonnière, classée au titre de Natura 2000 (Isle Crémieu) est à proximité du site et des espèces inféodées aux zones humides peuvent traverser la zone. Une attention particulière doit être portée sur les anciens trous d'eau de la carrière formant de véritables zones de biodiversité.

Mr Le Maire met en avant plusieurs points :

- Les nuisances sonores depuis août 2020,
- Exploitation anticipée d'un nouveau concasseur qui dégage beaucoup de poussière,
- La sécurité routière en cause due à un plus grand nombre de véhicules y compris chemin des Champagnes,
- Impact sur la voie verte à proximité de Sablonnières Est. Empreinte et bilan carbone défavorable.

Après avoir délibéré et voté à bulletin secret,
Le Conseil Municipal REFUSE, à la majorité des membres votants, d'autoriser cette activité.

2/ PERSONNEL – BUDGET - SOCIAL

Personnel : un agent de la cantine est absent depuis plusieurs mois car c'est une personne à risque. Nous continuerons à faire appel à du personnel extérieur jusqu'à Noël pour le périscolaire.

Les fiches de poste pour le personnel sont en cours de rédaction.

Il est envisagé de prendre un CDD pour la période de janvier à juin 2021.

Un rééquilibrage des tâches entre les deux secrétaires a été mis en place depuis le 2 novembre. Charge de Dominique : urbanisme, gestion du cimetière, scolaire/périscolaire, état civil, enregistrement et paiement des factures de ces activités, saisie des bons de commande informatiques. Une modernisation de la Mairie et notamment des supports et des logiciels est en cours. Bons de commande informatiques en janvier pour Sandrine.

Budget : Commission prévue le 24 novembre pour le suivi des dépenses 2020 et la préparation du budget 2021.

Une maîtrise des dépenses est à maintenir.

Nous avons confirmation du maintien de l'ensemble des dotations et des subventions d'investissement.

Social : Un point sera fait le 6 novembre lors de la commission sociale pour le nombre de colis de Noël à prévoir. Remarque sur l'oubli de quelques personnes qui seront contactées très rapidement.

Un suivi en termes de besoin et de nécessité, covid, isolement, va être mis en place sur ces personnes âgées de + de 70 ans et les personnes sensibles.

3/ ETUDES ET TRAVAUX BATIMENTS, VOIRIE, RESEAUX

Un réaménagement de la chaufferie est en cours suite à l'incident de surchauffe de la chaudière du Foyer Communal du mardi 3 novembre. Un devis en urgence a été demandé au fabricant de la chaudière. Les commandes de contrôle et de régulation sont hors service.

A prévoir : le plafond au-dessus de la salle de la chaufferie, sous la salle de classe est à ignifuger.

La cuve de Gaz présente au Foyer Communal est inutilisée, va être retirée. Un agent des services techniques est chargé de gérer ce dossier.

Une réunion a eu lieu le 15 octobre avec le département pour traiter, entre autres, les questions relatives aux arrêts de bus du Pontet et de Sicard et à leur sécurisation.

Une réunion patrimoine a eu lieu le 28 octobre, l'inventaire du patrimoine avance et s'étoffe. Des fiches de référence de chaque ouvrage ont été créées. (qui s'en occupe, maître d'ouvrage, maître d'œuvre, quelles entreprises, quelles factures, bilan des dépenses,...).

Une réunion a eu lieu le 2 novembre avec Décolum illuminations, il a été décidé de ne pas réinvestir dans de nouvelles décorations de Noël cette année. Les six décorations existantes seront installées et désinstallées par la Société TERELEC pour essayer de rendre la place agréable.

L'éclairage public à LED fonctionne actuellement avec un système non programmable à distance. Pour toute modification il faut agir sur chaque poteau avec une nacelle. L'objectif aurait été un pilotage centralisé de l'éclairage individuel sur les 13 points que nous avons pour lutter contre la pollution lumineuse entre autres. Difficulté à trouver un plan de récolement de l'alimentation public de la Commune.

23 abonnements électriques ont été trouvés pour la Commune, donc 5 ou 6 points compteurs non trouvés.

Le poteau couché Route de Trept a été réparé.

Celui sur la RD 522 est toujours cassé avec des câbles au sol malgré plusieurs signalements.

20h49 : Départ de Pierre DOREL.

4/ ANIMATION – CULTURE – ECOLE - CANTINE

Animation : le sou des écoles maintient une vente de chocolat, bon de commande à venir dans chaque boîte aux lettres.

Culture : tout est annulé.

Ecole : demande régulière d'essuie mains et de ramettes de papier.

Cantine : nouveau logiciel cantine, migration effectuée le 27 octobre. 3 demi-journées de formations cette semaine pour deux élus et une secrétaire de Mairie avec Berger Levrault. Un nettoyage de la base de données va être fait avant l'inscription par les parents. Des groupes par classe sont mis en place pour les repas, 3 classes dans la cantine et 3 classes dans le Foyer Communal sur 2 services distincts.

Une demande de PAI est à mettre en place pour une nouvelle venue en novembre, allergie aux œufs et au lait.

5/ ESPACES VERTS

Les tontes sont terminées pour cette année.

La taille des haies sera finalisée avec l'achat d'un échafaudage pour les parties hautes, Revolet, cour d'école, stade)

Au Revolet, les souches des arbres morts qui ont été coupés, ont été rognées, le terrain est propre.

Le cimetière est propre et nettoyé, travail très apprécié en cette période de Toussaint.

Les haies en bordure de route vers le Revolet cachent en partie un panneau routier, il faut prévoir de le déplacer.

6/ SECURITE ABRI-BUS

Une mise en conformité de l'aménagement du carrefour du Pontet a été réalisée. L'entrée de l'arrêt de bus a été enrochée et donc bloquée, et le marquage au sol a été refait.

Le bus fera demi-tour ailleurs et s'arrêtera sur le zébra sans rentrer sur la place.

L'éclairage sera réorienté à cet endroit et des panneaux seront installés.

Dans les divers travaux, le système d'ouverture par badge, qui ne fonctionnait plus, a été remplacé par une serrure à clé sur le portail gauche du Foyer Communal. Une clé a été remise aux différents intervenants, agents communaux, livreur des repas, régisseur... Le portail coulissant de droite a lui été redressé par les agents techniques.

7/ SANTE

Les cours de secourismes envisagés en cette fin d'année sont reportés.
Le PCS est en train d'être repris. Quelques changements et mises à jour sont à apporter par rapport au Plan Communal de Sauvegarde actuellement en place. La partie pandémie est à compléter.
Les exercices d'évacuation, un par trimestre, sont à organiser avec l'école.

8/ COMMEMORATION DU 11 NOVEMBRE

La cérémonie se tiendra au monument aux morts sur la place avec trois personnes de la Commission, sans public. Elle sera minimaliste, dépôt de gerbe, appel des morts, minute de silence mais pas de musique ou de festivités.
Le Conseil Municipal des enfants ne sera pas convié, il peut interagir ou s'exprimer à un autre moment de la journée, voir avec le responsable.

9/ COMMUNICATION

Le Salagnard de novembre sera prêt dès vendredi, il sera à distribué ce week-end, 6-7-8 novembre. Il est demandé de bien respecter son périmètre de distribution afin d'éviter les doublons.
Un Salagnard sous forme plus simple sera proposé en décembre afin de souhaiter de bonnes fêtes de fin d'année à la population et faire preuve d'un peu d'humanité en cette période difficile.

10/ QUESTIONS DIVERSES

La question est posée sur la nécessité d'un troisième défibrillateur sur la Commune à proximité du centre de loisirs. La localisation au stade semble plus adaptée. Il est rappelé que le plus important reste de savoir pratiquer le massage cardiaque le temps qu'une tierce personne aille chercher le défibrillateur. Pour rappel, il y en a deux à Salagnon, un en accès direct sur la façade du bar épicerie Le Bellevue et le second à l'intérieur du Foyer Communal.

Réflexion sur un chauffage ponctuel au Foyer Communal en attendant la réparation de la chaudière, le SDIS devra être informé de notre solution.

La séance est levée à 21 h 31.